



Championnat de France Sport d'Entreprise 2015

Doublette féminine

Art. 1 – Organisation.

- A- Ce Championnat se déroule scratch et handicap.
- B- Il est organisé en une seule phase nationale les 7 et 8 Février 2015 à NOGENT LE PHAYE
(Chartres Nord)

Art.2 – Participation.

- A- Le championnat est ouvert aux licenciées en règle avec la FFBSQ et détentrices d'une licence mixte représentant la même entité corporative.
- B- La composition des équipes est uniquement féminine.
- C- Chaque équipe ne peut utiliser que 2 joueuses.
- D- Les conjointes ou enfants à charge sont autorisés à participer sans limitation, sous réserve d'être détentrices d'une licence mixte délivrée au titre de l'entité sport d'entreprise concernée.
- E- Handicap : il est calculé sur la base de 70%. Le listing de référence est celui du 12 janvier 2015

Art.3 – Engagements.

L'entreprise fait parvenir, à sa ligue (ou CSR bowling dans les ligues multidisciplinaires), le bulletin d'engagement, édité et transmis par le CNB, accompagné d'un chèque de 70,16€ (32€ d'engagement et 38,16€ de frais des 6 parties qualificatives de la finale nationale) à l'ordre du CNB. Le paiement se fait selon les modalités d'inscription définies par la ligue (ou CSR) qui fixe la date limite de réception des bulletins.

Art.4 – Phase nationale.

- A- Elle est organisée par le CNB.
- B- Ce dernier est responsable de l'organisation de cette phase ; il nomme le ou les arbitres, établit les horaires en accord avec le centre, attribue les pistes, règle les frais de parties au centre d'accueil et procède à l'achat et à la remise des récompenses.
- C- Cette phase réunit l'ensemble des équipes engagées pour cette compétition.
- D- Les conditions de jeu sont définies par la commission technique du CNB.
- E- Déroulement de la compétition :
 - Qualification : Chaque équipe effectue 2 séries consécutives de 3 parties avec décalage à la fin de chaque série.
 - Demi- Finale : Les 12 meilleures équipes au classement scratch à l'issue de la phase précédente sont qualifiées pour cette demi-finale qui se dispute sur 3 parties. Les scores des qualifications sont conservés.

- Finales : Les 6 meilleures équipes au classement scratch à l'issue des demi-finales sont qualifiées pour la finale « Round Robin » du Championnat de France (scratch), avec 60 quilles de bonification par match gagné et 30 en cas d'égalité. Les quilles de qualifications et de la demi-finale sont conservées.

Les 6 autres équipes joueront le Trophée Féminin sous le même format mais en intégrant le handicap.

F- Gestion des égalités : dans chacune des phases, les égalités au score seront traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif

Art.5 – Titre et récompenses décernés.

A l'issue de cette finale, le CNB décerne le titre de **Championne de France Sport d'Entreprise 2015 Doublette Féminine**. Il prend en charge le montant de l'engagement à l'EUROCORPO des 3 premières équipes, à condition qu'elles participent. Cette prise en charge n'est pas reportable sur les équipes suivantes au classement en cas de forfait.

Art.6 – Divers.

- A- Tous les règlements généraux de la FFBSQ sont applicables à cette épreuve.
- B- Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Art.7 – EUROCORPO.

- A- Il est organisé par le BEC (Bowling Européen Corporatif).
- B- Il est ouvert à toutes les entreprises dans l'ordre du classement au Championnat de France Sport d'Entreprise 2015 et dans la limite du quota attribué à la France par le BEC. L'engagement s'effectue auprès du représentant français du BEC.